



**DECISION N°189-2024 –
CONVENTION D'INTERVENTION DES DESIGNERS THIBAUT FREYCHET ET
LUCAS ROCHET DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT
DE L'EDUCATION AUX ARTS ET A LA CULTURE 2023-2026**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2023.006.31.05 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 31 mai 2023 portant approbation de la Convention territoriale de l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie 2023-2026,

Vu le projet de convention requis, tel ci-annexé,

Considérant la sollicitation de l'intervention des designers Thibaut Freychet et Lucas Rochet pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 1^{er} novembre 2025 quant à la mise en œuvre d'un travail de résidence-mission, action culturelle et d'éducation artistique pour le projet « Design à table » en partenariat avec le centre socio-culturel *l'Equipage* et particulièrement les professionnels, bénévoles et bénéficiaires du restaurant solidaire *La popote de l'équipage*,

Considérant la nécessité de contractualiser avec lesdits artistes, les modalités d'intervention,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le projet de convention, ci-annexé.

ARTICLE 2

Dit que les crédits sont prévus au budget général.

ARTICLE 3

Précise que la dépense sera imputée selon les modalités suivantes :

- 35 713 € TTC imputés au Budget Général 2025 (Service Actions Culturelles)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241011-189-2024B-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 11/10/2024

**Le Président,
Pierre VERICEL**

Communauté de Communes
du Forez-Est
13 Avenue Jean Jaurès
42100 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241011-189-2024B-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2024